

Passeport / Carte Nationale d'Identité électronique (CNle)

Personne majeure

Liste des pièces à fournir :

Une pré-demande

- soit via le **formulaire en ligne** (<https://passeport.ants.gouv.fr>), à imprimer après l'avoir complété entièrement (ne rien remplir manuellement)
- soit avec le **formulaire cartonné** (CERFA n°12100*02), à récupérer au préalable en mairie, et à compléter en noir, en lettres majuscules, avec les accents

⚠ Aucun dossier ne sera instruit sans présentation d'une pré-demande correctement remplie.

Une photo d'identité de moins de 6 mois, prise par un professionnel habilité ou en cabine agréée respectant les normes en vigueur. **Merci de ne pas la découper.**
Retrait des lunettes fortement conseillé.

Timbre fiscal électronique

- Passeport : 86 €
- CNle : gratuit ou 25 € en cas de non restitution de l'ancienne carte.

Le timbre fiscal électronique s'achète en ligne, au moment de la pré-demande, ou chez un buraliste.

Un justificatif de domicile de moins d'un an (à la date du dépôt du dossier), aux nom et prénom du demandeur : facture d'eau, de gaz, d'électricité, avis d'imposition.
Pas d'échéancier.

Un justificatif d'état civil et de nationalité

- soit l'ancienne **Carte nationale d'identité** (l'originale)
- soit l'ancien **passeport** (électronique ou biométrique)
- soit une copie intégrale de **l'acte de naissance** datée de moins de 3 mois, si l'ancien titre est périmé depuis + de 5 ans et que la commune de naissance n'a pas dématérialisé ses actes

Utilisation d'un nom d'usage

- Le nom d'usage n'a pas changé : aucun document à fournir
- Vous ne souhaitez plus utiliser de nom d'usage : ne rien indiquer sur la ligne « deuxième nom » de la pré-demande
- Vous souhaitez utiliser un autre nom d'usage :
 - . Nom du conjoint : Acte de mariage ou acte de naissance de moins de 3 mois comportant la mention
 - . Nom de l'ex-conjoint : autorisation écrite de l'ex-conjoint ou jugement de divorce original, mentionnant l'autorisation.

Dans le cas d'un renouvellement, la restitution de l'ancien titre est obligatoire.

**Le dépôt se fait
uniquement sur
RDV.**